mettons fin au mariage des enfants
Une voix. Une chance. Un avenir.

UNFPA

unicef
pour chaque enfant

Novembre 2019

PHASE II DE LA THÉORIE DU CHANGEMENT DU PROGRAMME MONDIAL

IMPACT

Dans les pays ciblés par le Programme mondial, les adolescentes, y compris les plus marginalisées, profitent pleinement de leur enfance sans être exposées au risque de mariage ; dans leur vie, les transitions sont plus saines, plus sûres et plus autonomes, et elles peuvent notamment faire des choix concernant leur éducation, leur sexualité, leurs relations, le mariage et la procréation.

CIBLE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cible 5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.
Indicateur 5.3.1 : Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

1000 Les adolescentes exposées au risque de mariage avant l'âge adulte ou mariées avant l'âge adulte prennent concrètement des décisions éclairées et font leurs propres choix concernant le mariage, l'éducation et la santé sexuelle et procréative.

2000 Les institutions et systèmes sectoriels concernés repondent efficacement aux besoins des adolescentes et de leur famille dans les zones ciblées par le Programme mondial.

3000 Amélioration de l'action juridique et politique visant à prévenir le mariage des enfants et à aider les adolescentes enceintes, mariées, divorcées ou veuves.

RÉSULTATS IMMÉDIATS

1100 – SOUTIEN INTENSIF AUX FILLES LES PLUS MARGINALISÉES
Amélioration des connaissances, de l'éducation et des compétences nécessaires à la vie courante, ainsi que des comportements des adolescentes marginalisées, notamment dans les contextes humanitaires, sur des sujets tels que leurs droits, leurs relations, la santé sexuelle et procréative et les.

1200 – ENVIRONNEMENT FAMILIAL ET COMMUNAUTAIRE
Les garçons adolescents, les familles, les responsables traditionnels et religieux, les groupes communautaires ainsi que d'autres acteurs influents adoptent des comportements non sexistes et soutiennent davantage les droits des filles.

2100 – RENFORCEMENT DES SYSTÈMES
Amélioration de la capacité des systèmes éducatifs, des systèmes de santé, de lutte contre la violence sexiste et de protection de l'enfance à proposer des pro- grammes et des services coordonnés de qualité qui répondent aux besoins des adolescentes et de leur famille, y compris dans les contextes humanitaires.

2200 – FACTEURS DE PAUVRETÉ
Amélioration de la capacité des programmes et des services nationaux et infranationaux de protection sociale, de réduction de la pauvreté et d'émacipation économique à répondre aux besoins des adolescentes les plus pauvres et de leur famille, y compris dans les contextes humanitaires.

3100 – LOIS ET POLITIQUES
Amélioration de la capacité des pouvoirs publics à coordonner et à mettre en œuvre des plans d'action et des systèmes nationaux et infranationaux pour mettre un terme au mariage des enfants.

3200 – DONNÉES ET PREUVES
Amélioration de la capacité des pouvoirs publics et des organisations de la société civile à produire, diffuser et utiliser des données probantes de qualité et récentes pour orienter la conception des politiques et des programmes, suivre les progrès et consigner les enseignements tirés.

PRODUITS

1100 Les adolescentes (âgées de 10 à 19 ans) marginalisées/n'ayant qu'un accès restreint aux services de base et mariées ou risquant de l'être, divorcées ou veuves, ainsi que les adolescentes enceintes ou déjà mères participent à des programmes d'éducation permettant d'acquérir des compétences qui réduisent les inégalités de genre et des connaissances sur la sexualité, programmes qui renforcent leurs connais- sances et leurs compétences concernant leurs droits, et qui leur donnent accès à des services.

1120 Les adolescentes bénéficient d'une aide pour s'inscrire à des programmes d'enseignement formel et non formel et pour rester inscrites dans ces programmes, y compris lors de leur transition de l'école primaire vers l'école secondaire.

1210 Les garçons et les hommes participent à des programmes réduisant les inégalités de genre (y compris des programmes complets d'éducation à la sexualité pour les garçons) qui encouragent des relations saines, des masculinités positives et l'égalité des genres.

1220 Les familles, les communautés, les responsables traditionnels et religieux ainsi que d'autres acteurs influents participent à un dialogue et à une recherche de consensus autour de solutions permettant d'éviter le mariage des enfants (y compris des solutions éducatives), des droits des adolescentes et de l'égalité des genres.

1230 Les organisations de femmes et de jeunes sont sollicitées et soutenues dans les actions de

2120 2120 Les écoles (primaires et secondaires) formelles et non formelles bénéficient d'un soutien pour proposer aux adolescentes des enseignements de qualité intégrant la dimension de genre, y compris une éducation complète à la sexualité.

2130 Les systèmes de santé (y compris de santé sexuelle et procréative), de lutte contre la violence sexiste et de protection de l'enfance bénéficient d'un soutien à la mise en œuvre des lignes directrices, des protocoles et des normes pour des services coordonnés et de qualité intégrant la dimension de genre, adaptés aux adoles centes mariées ou non, divorcées et veuves ainsi qu'aux adoles-

2210 Les partenariats conclus avec les pouvoirs publics, les organisations de la société civile et d'autres organismes de mise en œuvre sont soutenus pour garantir que les programmes et services de protection sociale, de réduction de la pauvreté et d'émancipation économique sont adaptés aux adolescents, intègrent la dimension de genre et touchent les adolescentes les plus pauvres et leur famille.

3110 Les pouvoirs publics bénéficient d'un renforcement des capacités et d'un soutien technique pour adopter, appliquer et faire respecter des lois et des politiques conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme et destinées à prévenir le mariage des enfants, à protéger les personnes à risque et les personnes concernées.

3120 Les pouvoirs publics bénéficient d'un renforcement des capacités et d'un soutien technique pour mettre en œuvre dans les ministères, à l'échelle infranationale, un plan plurisectoriel de réduction des inégalités de genre inscrit au budget visant à mettre fin au mariage des enfants.

3210 Les pouvoirs publics et les organisations de la société civile bénéficient d'un renforcement des capacités et d'un soutien technique pour produire et utiliser des données probantes de qualité concernant les mesures efficaces pour mettre fin au mariage des enfants et soutenir les filles mariées.

3220 Une coordination et un soutien régionaux et mondiaux sont mis en place pour faciliter la collaboration Sud-Sud et l'apprentissage entre les pays du Programme mondial et auprès d'initiatives mises en œuvre dans

STRATÉGIES

- **Créer et développer les possibilités d'autonomisation des adolescentes :** augmenter l'ampleur et la portée des programmes de lutte contre le mariage des enfants, notamment pour les plus marginalisés, en utilisant, en coordonnant et en complétant d'autres initiatives mises en œuvre par les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et la société civile, en adéquation avec les plans d'action nationaux.
- **Contribuer à la création d'un environnement favorable où règne l'égalité des genres :** créer un dialogue et sensibiliser aux inégalités de genre et à leurs consé- quences négatives pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons, l'écono- mie et la société, et collaborer avec les personnalités locales et les acteurs influents à tous les niveaux, c'est-àdire dans les foyers, les communautés, les institutions locales (notamment les écoles et les centres de santé) et avec les pouvoirs publics afin de lutter contre ces inégalités.
- **Renforcer la gouvernance pour prévenir le mariage des en- fants :** encourager la mise en place d'un cadre juridique et politique favorable, d'un leadership gouvernemental, d'un système de financement et de redevabilité qui donnent la parole à la société civile, aux organisations de jeunes et de défense des droits des femmes, aux chercheurs, aux médias, aux responsables traditionnels et religieux ainsi qu'à d'autres acteurs influents pour mener des actions efficaces visant à mettre un terme au mariage des enfants.
- **Pérenniser les programmes de lutte contre le mariage des enfants et augmenter leur impact :** soutenir les programmes et les stratégies utiles en fonction des contextes, au niveau national et local.
- **Établir des partenariats :** utiliser les ressources supplémentaires et les coinvestissments pour prévenir et combattre le mariage des enfants dans les zones ciblées par le Programe mondial.

CAUSES ET LEVIERS

- Inégalités de genre et contrôle de la sexualité des adolescentes : normes sociales qui perpétuent des stéréotypes de genre néfastes et discriminants pour les filles, les femmes, les garçons et les hommes.
- Manifestations de la pauvreté multidimensionnelle : dénuement matériel empêchant la satisfaction des besoins élémentaires, isolement social, inégalités, exclusion et impuissance, déni de la possibilité pour les personnes de développer leurs capacités, bienêtre physique et psychologique.
- Absence de perspectives économiques, désorganisation de l'économie.
- Grossesses adolescentes.
- Services de santé (y compris de santé sexuelle et procréative), d'éducation, de protection sociale, de lutte contre la violence sexiste et de protection de l'enfance inaccessibles ou de mauvaise qualité.
- Absence de mise en œuvre des lois et des politiques protégeant les adolescentes.
- Conflits, catastrophes naturelles, déplacement, non-respect du

PROBLÈME : Le mariage des enfants et les unions précoces (d'adolescentes et d'adolescents) restent des pratiques courantes dans de nombreuses sociétés et sont associés à des facteurs structurels, économiques et socioculturels ainsi qu'à des inégalités de genre plus larges. L'absence de perspectives autres, acceptables localement, pousse les adolescents au mariage. Au total, 650 millions de femmes et de filles vivantes aujourd'hui ont été mariées avant l'âge adulte.